



REFERENTIEL NATIONAL DE TITRE DE PAYSAN RELAIS



Décembre 2023

Le Référentiel national de titre

Le référentiel national de titre est composé de trois parties :

- Référentiel Métier et Compétences (RMC) qui présente la description des compétences nécessaires à l'exercice du métier,
- Référentiel de Certification (RC) qui énumère les capacités attestées en fin de formation et décrit les modalités d'évaluation,
- Référentiel de Formation (RF) qui présente les objectifs, les modules et l'organisation de la formation.

Des guides d'accompagnement à l'intention des formateurs complètent ce référentiel :

- Guide pédagogique : des propositions de thème et de recommandations pédagogiques,
- Guide des matériels, des équipements et des ressources humaines.

Table des matières

I.	REFERENTIEL DE METIER ET COMPETENCES	6
1.1	Description générale du métier	7
1.1.1.	Contexte socioprofessionnel	7
1.1.1.1.	Appellation	7
1.1.1.2.	Employeurs concernés	8
1.1.1.3.	Situations fonctionnelles	8
a.	<i>Degré d'autonomie</i> :	8
b.	<i>Interaction professionnelle</i> :	8
1.1.1.4.	Délimitation des fonctions	8
1.1.1.5.	Conditions de travail	8
a.	<i>Horaires de travail</i> :	8
b.	<i>Lieu de travail</i> :	8
c.	<i>Equipements, matériels et outils</i> :	8
d.	<i>Risques et contraintes liées aux activités</i> :	9
1.1.2.	Qualités requises.....	9
1.1.3.	Accessibilité et conditions d'entrée (pré-requis).....	9
1.1.4.	Motivation.....	9
1.1.5.	Cheminement professionnel.....	9
1.1.6.	Evolution du métier.....	10
1.2	Liste des activités (LA).....	10
1.3	Les Situations de Travail Clé (STC).....	11
1.4	Fiche de Description des Compétences (FDC).....	12
II.	REFERENTIEL DE CERTIFICATION.....	16
2.1.	Liste des capacités à évaluer.....	16
2.2.	Mise en relation des champs de compétences, STC, avec les capacités à évaluer.....	16
2.3.	Tableau des épreuves.....	17
2.4.	Modalités d'évaluation.....	17
2.5.	Sanction visée par la formation.....	21
III.	REFERENTIEL DE FORMATION	23
3.1.	Présentation et architecture générale de la formation.....	23
3.2.	Tableau des modules de formation.....	23
3.3.	Relation entre modules et capacités attendues	24
3.4.	Présentation des fiches de formation.....	25
M 01 :	INFORMATION ET COMMUNICATION	25
M 02 :	INCLUSION, GENRE ET DEVELOPPEMENT LOCAL.....	26
M 03 :	BONNES PRATIQUES ET INNOVATIONS AGRICOLES	27

M 04 : GESTION D'EXPLOITATION.....	28
M 05 : ORGANISATION ET STRUCTURATION DES PRODUCTEURS.....	29
M 06 : VULGARISATION AGRICOLE.....	30
M 07 : SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTEURS	31
M 08 : FORMATION EN EXPLOITATION AGRICOLE	32
3.5. Logigramme	33

**REFERENTIEL DE METIER ET COMPETENCES
(RMC)**

I. REFERENTIEL DE METIER ET COMPETENCES

Le Référentiel de Métier et Compétences (RMC) résulte de la formalisation d'une démarche d'analyse des emplois et du travail qui constitue la première étape incontournable du processus de construction d'un référentiel de titre selon l'Approche par les Compétences (APC).

Le RMC est composé de quatre (04) parties :

- la première partie fournit des informations relatives au contexte de l'emploi visé,
- la deuxième partie est constituée de la liste des activités (LA),
- la troisième partie présente les situations de travail clés (STC) organisées en champs de compétences, et
- la dernière et quatrième partie présente les fiches de description des compétences (FDC).

1.1 Description générale du métier

1.1.1. Contexte socioprofessionnel

Auparavant, pour assurer l'accompagnement technique de proximité au niveau des paysans, des agents vulgarisateurs de base ont été mobilisés au niveau des villages. Dans les années 90, un programme d'ajustement structurel a été mis en œuvre se traduisant par le transfert de certains services publics au secteur privé. La vulgarisation agricole a fait partie de ces services. Le Programme National sur la Vulgarisation Agricole (PNVA) a été mis en place en 1995 pour mettre en avant le rôle de la vulgarisation agricole. La Stratégie Nationale de Vulgarisation Agricole (SNVA) a été adoptée en 2000.

La Stratégie des Services aux Producteurs (SSP) élaborée en 2023 souligne la nécessité d'assurer l'accès à des formations et un accompagnement de proximité. La vulgarisation de proximité figure parmi les différents types de services pour les producteurs afin de garantir la performance des exploitations agricoles.

La vulgarisation agricole se définit comme toute action consistant à mettre à la portée de tous les agriculteurs d'une même région agricole ou d'une même catégorie, des connaissances de progrès technique, économique et sociale permettant à ces agriculteurs d'élever leur niveau de vie, compte tenu des données de la politique agricole définie par les pouvoirs publics.¹ Elle doit faciliter les interactions entre les producteurs et les partenaires des institutions de recherche, de l'enseignement, du secteur agroalimentaire et d'autres institutions concernées.

Toutefois, le secteur agricole a peu évolué, témoin de la fragilité du système reflétant le manque d'outils des PR pour le transfert des innovations techniques due à l'insuffisance de l'effectivité de la stratégie. Ainsi, le dispositif « paysan relais » est parmi les dispositifs qui ont été développés par différents acteurs pour assurer l'accompagnement des producteurs dans l'adoption d'innovation technique et technologique agricole. Ce dispositif a été jugé efficace de par le modèle de transfert de pair à pair, de par leur présence de proximité et de leur coût modéré d'intervention. Les conditions de mise en œuvre des activités des PR sont diversifiées selon les organismes avec qui ils collaborent. La pérennisation des actions des PR dont leur reconnaissance est une question à se poser.

Chaque organisme qui mobilise les paysans relais se charge de renforcer les capacités des PR selon les besoins ou les objectifs de l'entité, en adéquation/en réponse aux besoins des producteurs qu'ils appuient. Ces renforcements de capacité peuvent concerner les aspects techniques de production selon les spécificités des PR, de gestion simplifiée, de conseil aux exploitations familiales, des techniques d'animation et/ou sur l'aspect structuration paysanne. L'élaboration d'un référentiel national s'avère nécessaire pour harmoniser les compétences des PR.

1.1.1.1. Appellation

Les différentes appellations utilisées sont : paysan relais, paysan référent, maître exploitant, paysan modèle, paysan pilote, paysan champion, paysan formateur, paysan/femme leader, point d'appui, personne ressource,... L'utilisation de ces appellations peut varier selon les projets, les programmes et les organismes. L'appellation retenue dans ce référentiel est « Paysan Relais » (PR) ou «Tantsaha Mpampita ».

¹ Canonge H. La vulgarisation In : Economie rurale n 39- 40, 1959. L'économie agricole Française 1938-1958. p 207-212

1.1.1.2. Employeurs concernés

Le PR exerce ses activités dans le cadre d'un auto-emploi. Il peut intervenir dans le cadre de collaboration ou de prestation convenue avec un organisme donné ou avec des groupements de paysans.

1.1.1.3. Situations fonctionnelles

a. Degré d'autonomie :

Le PR est autonome dans la prise de décision et dans l'exécution de ses propres activités. Dans le cadre d'une prestation, il exécute ses activités en fonction des instructions de son mandant. Dans le cadre d'une collaboration avec un organisme, il peut être accompagné par des techniciens selon les besoins. Dans le cas où il est membre d'un groupement, il est soumis au règlement intérieur de ce dernier.

b. Interaction professionnelle :

Dans l'exercice de son métier, le PR est en relation avec les autorités locales, les techniciens des Services Techniques Déconcentrés (STD), les Organisations des Producteurs (OP), les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les opérateurs de marché (fournisseurs d'intrants, d'outils et matériels, collecteurs, entreprises...), les institutions financières (Groupe d'Epargne Communautaire, Institutions de Microfinance, Banque), les Projets/Programmes de développement agricole et rural, ... Il collabore avec des techniciens agricoles et partage également des expériences avec d'autres PR.

1.1.1.4. Délimitation des fonctions

Le PR assure essentiellement les fonctions suivantes :

- La communication, l'animation et la sensibilisation ;
- Le transfert des savoirs en matière d'innovation technique, technologique et de gestion d'exploitation ;
- Le suivi et accompagnement des producteurs.

1.1.1.5. Conditions de travail

a. Horaires de travail :

Les horaires de travail du PR ne sont pas fixes. Son intervention s'adapte avec le planning de l'organisme avec qui il collabore et les paysans qu'il accompagne.

b. Lieu de travail :

Le PR réalise ses activités dans son champ d'exploitation à titre de modèle, dans celui des paysans accompagnés et/ou celui de l'organisme avec qui il collabore. Il travaille également à l'extérieur d'un champ d'exploitation, notamment dans les marchés, au village, ... Généralement, le PR travaille à l'échelle de Commune.

c. Equipements, matériels et outils :

Dans la réalisation de ses activités, le PR utilise :

- Des outils et supports de formation : posters, bâches, livrets, fiches techniques, emballages, marqueurs, champ école, site de démonstration ...
- Des kits de démonstration : matériels techniques et intrants (cadre A, disque de Secchi, niveau collier, ...)
- Des matériels de transport : vélo, moto, ...
- Des outils de suivi : cahier/fiche d'enregistrement, tablette, ...

d. Risques et contraintes liées aux activités :

Dans la réalisation de ses activités, le PR fait face aux aléas climatiques (sècheresse, cyclone, grêle, inondation, ...), et aux effets néfastes du changement climatique. Il est exposé aux risques :

- d'insécurité ;
- de blessures lors de la manipulation des matériels et outils de travail ;
- de contamination par des maladies ;
- de conflit social.

Il est également soumis à des contraintes telles que l'éloignement géographique, le changement de planning et l'accessibilité de la zone d'intervention...

1.1.2. Qualités requises

Les qualités attendues pour l'exercice du métier de PR sont :

- Être une personne respectée dans le village,
- Avoir une bonne réputation,
- Avoir le sens de l'organisation,
- Avoir le sens d'anticipation,
- Avoir le sens de partage,
- Avoir la capacité d'écoute,
- Avoir la capacité d'adaptation,
- Être réceptif aux techniques innovantes,
- Être bon communicateur,
- Être sociable,
- Être convaincant,
- Avoir une confiance en soi,
- Être dynamique.

1.1.3. Accessibilité et conditions d'entrée (pré-requis)

Le métier de PR est accessible à tout paysan, homme ou femme :

- disposant d'une exploitation modèle,
- exerçant les activités professionnelles relatives aux appuis à apporter, pendant deux (02) ans au minimum,
- apte à exercer les activités,
- sachant lire, écrire et calculer.

En complément des critères ci-dessus, le PR pourrait être choisi en concertation avec la communauté et/ou peut être approuvé par les organismes partenaires.

1.1.4. Motivation

La motivation du PR varie selon la situation. Il peut bénéficier de formation, d'appui en matériels et intrants, d'un accès aux techniques innovantes, d'indemnité, de « solo-paladia », ... L'exécution des activités du PR peut offrir des opportunités en matière de commercialisation, de prestation de services, de diversification de production, ...

1.1.5. Cheminement professionnel

Le PR peut devenir technicien vulgarisateur de base s'il poursuit les formations qualifiantes complémentaires requises.

1.1.6. Evolution du métier

Le métier du PR peut évoluer en fonction du contexte socio-économique, climatique, environnemental et des innovations techniques et technologiques. Le PR doit en permanence actualiser ses connaissances et ses compétences selon les besoins. Il peut le faire à partir des recherches personnelles, des visites- échanges avec d'autres professionnels et/ou solliciter l'appui des techniciens agricoles.

1.2 Liste des activités (LA)

La liste des activités regroupe l'ensemble des activités recensées lors des entretiens auprès des PR et exercées par ces derniers. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive.

ACTIVITES	TACHES
Adopter les techniques acquises lors des formations	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à des formations promues par les organismes d'appui et/ou opérateurs de formation - Utiliser les outils de formation - Identifier le site d'application dans sa propre exploitation - Y appliquer les techniques acquises - Tenir les fiches d'enregistrement technico-économique sur les techniques à adopter - Suivre sa production - Calculer les marges et les coûts de production - Exploiter les résultats de l'exploitation
Transférer les savoirs en matière d'innovation technique, technologique et de gestion d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins en formation des paysans - Prioriser les besoins - Choisir le thème et les objectifs de formation - Planifier les activités de transfert avec les paysans - Préparer les outils et les supports de formation - Préparer les matériels et les intrants nécessaires - Choisir les approches et les méthodes de transfert - Animer la formation - Pratiquer les techniques avec les paysans - Améliorer les outils de formation - Capitaliser les acquis en fonction des retours d'expériences - Valoriser les bonnes pratiques
Communiquer avec les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier les activités de communication - Organiser des visites d'exploitation - Organiser des réunions de sensibilisation - Animer des réunions de sensibilisation - Relayer les informations des paysans vers les autres acteurs de développement dont les techniciens, les autorités locales,... et vice versa - Rendre compte de ses activités auprès des acteurs - Effectuer des feed back - Recevoir des feed back
Accompagner les paysans	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins d'accompagnement - Accompagner les paysans à la résolution des problèmes liés à leur exploitation - Sensibiliser le groupement sur l'aspect socio organisationnel - Suivre l'adoption des techniques

	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'évaluation des techniques - Ajuster l'accompagnement selon les enseignements tirés - Participer à l'amélioration des techniques promues - Faciliter l'accès aux différents services Agricoles de base - Mettre en relation les producteurs avec d'autres acteurs
--	---

1.3 Les Situations de Travail Clé (STC)

Les Situations de Travail Clé sont définies à partir de l'Analyse de la Situation de Travail (AST). Elles se manifestent par des situations significatives. Si ces situations sont maîtrisées par le titulaire du métier, elles suffisent à apprécier l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail. Elles sont regroupées par champ de compétences. Chaque champ de compétence est organisé autour d'une même finalité de travail qui constitue un indicateur du niveau de maîtrise des activités.

Champ de compétences	STC	Finalité
Transfert des savoirs en matière d'innovation technique, technologique et de gestion d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pratique des techniques dans sa propre exploitation ✓ Choix des thèmes, des objectifs de formation, des approches et des méthodes de transfert ✓ Planification des activités de transfert avec les paysans ✓ Conduite de la formation 	<p>Améliorer la qualité des pratiques des paysans</p> <p>Assurer la mise à l'échelle des techniques et des technologies innovantes pour la durabilité de l'exploitation</p>
Communication avec les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation des réunions de sensibilisation ✓ Etablissement de compte rendu simple des activités auprès des acteurs ✓ Mise en relation des producteurs avec d'autres acteurs 	<p>Disposer des éléments de prise de décision pour l'amélioration de la qualité des interventions et des relations avec les acteurs</p>
Accompagnement des paysans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi de l'adoption des techniques ✓ Exploitation des données technico-économiques ✓ Accompagnement des paysans à la résolution des problèmes liés à leur exploitation 	<p>Assurer la performance de l'exploitation</p>

1.4 Fiche de Description des Compétences (FDC)

Les fiches de description de compétences précisent les savoirs, savoir-faire et comportements professionnels mobilisés par le titulaire du métier.

Champ de compétence 1 : Transfert des savoirs en matière d'innovation technique, technologique et de gestion d'exploitation	
STC	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique des techniques dans sa propre exploitation - Choix de thèmes, des objectifs de formation, des approches et des méthodes de transfert - Planification des activités de transfert avec les paysans - Conduite de la formation
Finalité	
<p>Améliorer la qualité des pratiques des paysans. Assurer la mise à l'échelle des techniques et des technologies innovantes pour la durabilité de l'exploitation</p>	
Responsabilité/autonomie	
<p>Le PR exerce ses activités de transfert de savoirs en toute autonomie. Il est amené à se concerter avec les producteurs qu'il accompagne dans la réalisation de toutes ses activités. Dans le cas où il collabore avec des organismes, il rend compte de ses activités. Il peut recourir aux conseils ou aux appuis des techniciens.</p>	
Environnement de travail	
<p>Le PR travaille essentiellement dans son propre site d'exploitation ou celui de ses pairs sous diverses conditions. Il se déplace régulièrement au sein et en dehors du village, essentiellement à pied ou à vélo et rarement à moto. Généralement, le PR communique avec les groupements par téléphone ou de bouche à oreille.</p>	
Critères de réussite	
<ul style="list-style-type: none"> - Techniques appropriées - Techniques de gestion d'exploitation adaptées - Approches et des méthodes de transfert pertinents - Thèmes, objectifs et contenus adéquats par rapport aux besoins - Planification cohérente des activités de transfert 	
Savoir-faire	Savoir de référence
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins et les thèmes - Formuler les objectifs de transfert - Planifier les activités de transfert - Préparer les supports de formation - Animer les formations - Créer un environnement favorable à l'apprentissage - Appliquer les techniques - Adapter les approches, les méthodes et les outils de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Andragogie - Techniques d'animation - Techniques de production agricole - Planification des activités - Gestion d'exploitation
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les approches, les méthodes et les outils de formation - Créer un environnement favorable à l'apprentissage - Animer les formations 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir le sens de partage - Être organisé - Être méthodique - Être un bon communicateur - Être à l'écoute - Être engagé - Avoir la capacité d'adaptation

	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir le sens de l'anticipation - Etre réceptif aux innovations
--	--

Champ de compétence 2 : Communication avec les acteurs

STC	<ul style="list-style-type: none"> - Animation des réunions de sensibilisation - Etablissement de compte rendu simple des activités auprès des acteurs - Mise en relation des producteurs avec d'autres acteurs
------------	--

Finalité

Disposer des éléments de prise de décision pour l'amélioration de la qualité des interventions et des relations avec les acteurs.

Responsabilité/autonomie

Le PR exerce les activités de communication en toute autonomie. Il travaille étroitement avec son organisation et les autorités locales. Il est amené à se concerter avec les producteurs qu'il accompagne dans la réalisation de toutes ses activités. Dans le cas où il collabore avec des organismes, il rend compte de ses activités. Il peut recourir aux conseils ou aux appuis des techniciens.

Environnement de travail

Le PR travaille généralement à l'échelle de Commune. Le PR communique avec les différents acteurs et ses interlocuteurs par téléphone, par médias locaux, ou de bouche à oreille, Il se déplace régulièrement à pied ou à vélo et rarement à moto. Le PR utilise différents moyens pour communiquer des informations : réunion de groupe, tablette, radio carte, mégaphone, flyers, affiche...

Critères de réussite

- Techniques d'animation adaptées
- Compte-rendu des activités pertinent
- Relations entre producteurs et les autres acteurs fluides

Savoir-faire

- Animer des réunions
- Choisir les techniques d'animation
- Structurer des arguments
- Convaincre l'assistance
- Gérer des groupes sociaux
- S'exprimer correctement
- Rédiger des comptes rendus simples
- Maîtriser les dialectes locaux
- Choisir les différents outils de communication adaptés selon la situation
- Utiliser les différents outils de communication

Savoir de référence

- Techniques d'animation
- Techniques de communication orale et écrite
- Gestion de groupe

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Gérer le stress devant un public
- Gérer des groupes
- Adapter les différents outils de communication

Savoir-être

- Avoir une maîtrise de soi
- Être un bon communicateur
- Être persuasif
- Avoir le sens de l'écoute
- Avoir le sens de partage
- Avoir la capacité d'adaptation
- Être dynamique
- Avoir une bonne qualité relationnelle

Champ de compétence 3 : Accompagnement des producteurs	
STC	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'adoption des techniques - Exploitation des données technico- économiques - Accompagnement des producteurs à la résolution des problèmes liés à leur exploitation
Finalité	
Assurer la performance de l'exploitation.	
Responsabilité/autonomie	
Le PR exerce les activités d'accompagnement en toute autonomie. Il travaille étroitement avec son organisation et les autorités locales. Il est amené à se concerter avec les producteurs qu'il accompagne dans la réalisation de toutes ses activités. Dans le cas où il collabore avec des organismes, il rend compte de ses activités. Il peut recourir aux conseils ou aux appuis des techniciens.	
Environnement de travail	
Le PR travaille essentiellement auprès de l'exploitation des producteurs. L'accompagnement est individualisé ou en groupe, en présentiel et/ou à distance. L'accompagnement se fait suivant le cycle de production et/ou à la demande des producteurs. Le PR communique avec les producteurs par téléphone, de bouche à oreille. Il se déplace régulièrement à pied ou à vélo et rarement à moto.	
Critères de réussite	
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi approprié - Analyse pertinente des données technico- économiques - Recommandations adéquates 	
Savoir-faire	Savoir de référence
<ul style="list-style-type: none"> - Adopter les postures d'accompagnement adaptées - Adapter les techniques de suivi - Proposer des pistes d'amélioration - Analyser les données technico- économiques - Connaître le contexte agro socio-économique, environnemental et climatique de la zone - Adapter les propositions selon le contexte 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques de suivi - Postures d'accompagnement - Techniques de production agricole - Techniques d'analyse technico-économique simplifiée - Techniques d'analyse du contexte - Gestion d'exploitation simplifiée - Socio-organisation - Gestion de conflit - Entrepreneuriat
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer le contexte agro socio-économique et environnemental et climatique de la zone - Adapter les propositions selon le contexte - Capitaliser les acquis - Valoriser les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir le sens de l'écoute - Être un bon communicateur - Avoir le sens de l'organisation - Être compréhensif - Avoir la capacité d'analyse - Avoir le sens de l'empathie - Avoir le sens de l'observation - Être engagé - Être dynamique - Avoir une bonne qualité relationnelle - Être réceptif aux innovations

REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC)

II. REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Le référentiel de certification est la seconde partie du référentiel, il :

- présente l'ensemble des capacités attestées par la délivrance du certificat,
- décrit les modalités d'évaluation pour l'obtention du certificat,
- établit une relation contractuelle entre le certificateur, le bénéficiaire du certificat et le monde professionnel.

Il est la résultante de l'analyse des situations de travail (AST) mais contribue également à la construction du référentiel de formation.

Les capacités à évaluer sont déterminées d'une part, par les situations de travail clés (STC) identifiées dans le référentiel du métier et des compétences, et d'autre part à partir des objectifs éducatifs visés par la certification. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

2.1. Liste des capacités à évaluer

CAPACITES	
C 1	Transférer les savoirs en matière d'innovation technique, technologique et de gestion d'exploitation
C 11	Préparer le transfert des savoirs
C 12	Appliquer les techniques agricoles innovantes
C 13	Réaliser le transfert des savoirs
C 2	Communiquer en situation professionnelle
C 21	Adapter les techniques de communication
C 22	Gérer une réunion de sensibilisation
C 23	Rédiger des comptes-rendus simples
C 24	Mettre en relation les producteurs avec les autres acteurs
C 3	Accompagner les producteurs
C 31	Planifier le suivi-accompagnement
C 32	Utiliser les outils de suivi
C 33	Analyser des données technico-économiques
C 34	Formuler des propositions

2.2. Mise en relation des champs de compétences, STC, avec les capacités à évaluer

Champs de compétences	STC	Capacités
Transfert des savoirs en matière d'innovation technique, technologique et de gestion d'exploitation	✓ Pratique des techniques dans sa propre exploitation	C 11 C 12
	✓ Choix de thèmes, des objectifs de formation, des approches et des méthodes de transfert	C 13
	✓ Planification des activités de transfert avec les paysans	
	✓ Conduite de la formation	
Communication avec les acteurs	✓ Animation des réunions de sensibilisation	C 21
	✓ Réalisation de compte rendu des activités auprès des acteurs	C 22 C 23
	✓ Mise en relation des producteurs avec d'autres acteurs	C 24

Accompagnement des paysans	✓ Suivi de l'adoption des techniques	C 31
	✓ Exploitation des données technico-économiques	C 32
	✓ Accompagnement des paysans à la résolution des problèmes liés à leur exploitation	C 33
		C 34

2.3. Tableau des épreuves

CAPACITES		Nature des épreuves		Modules
		CCF	EF	
C 1 Transférer les savoirs en matière d'innovation technique, technologique et de gestion d'exploitation				
C 11	Préparer le transfert	Ecrit, pratique et orale		M 01, M 02, M 03, M 04, M 06, M 08
C 12	Appliquer les techniques agricoles innovantes			
C 13	Réaliser le transfert			
C 2 Communiquer en situation professionnelle				
C 21	Adapter les techniques de communication	Pratique et orale		M 01, M 02, M 03, M 06, M 07, M 08
C 22	Gérer une réunion de sensibilisation			
C 23	Rédiger des compte-rendus simples	Ecrit		
C 24	Mettre en relation les producteurs avec les autres acteurs	Orale		
C 3 Accompagner les producteurs				
C 31	Planifier le suivi et accompagnement	Ecrit et orale		M 01, M 02, M 03, M 04, M 05, M 06, M 07, M 08
C 32	Collecter les informations			
C 33	Interpréter les données technico-économiques			
C 34	Formuler des propositions			

2.4. Modalités d'évaluation

Selon la méthodologie de l'Approche par les compétences (APC), il y a deux principales formes d'évaluation :

- L'évaluation formative,
- L'évaluation certificative.

L'évaluation formative se déroule durant la période de formation. Elle sert de repérage pour la progression de l'apprentissage. Elle permet de s'assurer de façon régulière que les apprenants maîtrisent les savoirs essentiels et favorise l'auto-évaluation des apprenants et du formateur. Les appréciations de cette évaluation ne servent pas à sanctionner la personne formée.

L'évaluation certificative sanctionne les apprenants sur des capacités définies, permettant l'octroi du certificat de fin de formation.

L'évaluation certificative comprend :

- Une évaluation en cours de formation (CCF) durant la progression de chaque module correspondant à l'acquisition des capacités professionnelles,
- Une évaluation finale (EF).

Elle peut être réalisée sous forme pratique, orale et/ou écrite sur terrain ou en salle.

Les évaluations des capacités pour l'obtention de certificat de fin de formation comportent **trois (03) épreuves** organisées **en cours de formation**. Elles seront préparées par les formateurs conformément aux modalités et grilles d'évaluation ci-dessous.

Epreuve 01 : Sensibiliser la communauté

✓ **Objectif et nature :**

Elle a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- Animer la séance de sensibilisation
- Communiquer en situation professionnelle

Il s'agit d'une épreuve pratique et orale.

✓ **Modalité d'évaluation :**

C'est une épreuve individuelle d'une durée de 45mn. L'épreuve orale porte sur la transmission des messages clés et sur le déroulement de séance. L'épreuve pratique porte sur les techniques de communication et d'animation. Elle peut être réalisée en situation simulée ou réelle. La mise en contexte de l'évaluation est fixée par les membres de jury dont les objectifs, les thématiques et l'audience. Cette épreuve vérifie les capacités C 21 et C 22 et est en relation avec les modules M 01, M 02, M 03, M 06.

Grille d'évaluation 01 : Sensibiliser la communauté					
Objectif général : Mobiliser convenablement les techniques de communication et d'animation dans ses activités professionnelles et sociales					
Capacités : - C 21 Adapter les techniques de communication - C 22 Gérer une réunion de sensibilisation					
Caractéristiques de l'exécution	Performances à réaliser	Critères de réussite	Appréciation		Barème
			Oui	Non	
Réalisation de la sensibilisation	Transmission des messages clés	Compréhension claire des objectifs			2
		Messages clairs			1
		Messages pertinents			2
		Techniques de communication orale adaptées			3
		Supports adéquats			2
	Animation d'une réunion	Postures d'animation adéquates			3
		Gestion appropriée de la prise de parole des participants			2
		Temps imparti respecté			1
		Gestion de groupe appropriée			2
		Intervention fluide			2
Total					20
Seuil de réussite : 15/20					
Règle de verdict :					
Observations :					

Epreuve 02 : Transférer les innovations techniques, technologiques et en matière de gestion

✓ **Objectif et nature :**

Elle a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- Préparer le transfert des savoirs
- Réaliser le transfert des savoirs
- Rédiger des comptes-rendus simples

Il s'agit d'une épreuve pratique, orale et écrite.

✓ **Modalité d'évaluation :**

C'est une épreuve individuelle d'une durée de 1 h 15 mn. L'épreuve écrite porte sur la préparation du support de formation et la rédaction d'un compte rendu, d'une durée de 30 mn. L'épreuve orale et pratique porte sur le choix des méthodes, sur l'explication et l'application des techniques, d'une durée de 45mn.

Cette épreuve est réalisée en situation réelle dans un champ ou dans une ferme via une méthode démonstrative. Cette épreuve nécessite une préparation au préalable dont l'élaboration de la fiche de déroulement et les supports de formation.

Cette épreuve vérifie les sous-capacités C 11, C 12, C 13 et C 23 et est en relation avec les modules M 01, M 02, M 03, M 04, M 05, M 06.

Grille d'évaluation 02 : Transférer les innovations en matière d'innovation technique, technologique et de gestion d'exploitation					
Objectif général : Transférer de manière effective les bonnes pratiques et les techniques innovantes.					
Capacités : <ul style="list-style-type: none"> - C 11 Préparer le transfert - C 12 Réaliser le transfert - C 13 Appliquer les techniques - C 23 Rédiger des comptes-rendus simples 					
Caractéristiques de l'exécution	Performances à réaliser	Critères de réussite	Appréciation		Barème
			Oui	Non	
Préparation de la formation	Elaboration de la fiche de déroulement	Objectifs pertinents			1
		Thématiques cohérentes			1
		Méthodes adéquates			1
		Durée appropriée			1
	Elaboration de support	Contenus appropriés			2
		Formes adéquates			1
	Choix des outils, matériels, et intrants	Matériels et outils adéquats			1
Intrants adaptés				1	
Réalisation du transfert	Animation de la séance de transfert	Consignes claires			1
		Valorisation optimale des supports			2
		Utilisation correcte des méthodes et techniques pédagogiques			2

		Réponses correctes aux questions			1
		Application correcte des techniques agricoles			3
Réalisation du compte-rendu simple	Rédaction de compte-rendu	Informations pertinentes			1
		Données exploitables			1
Total					20
Seuil de réussite : 15/20					
Règle de verdict :					
Observations :					

Epreuve 03 : Accompagner les producteurs

✓ **Objectif et nature :**

Elle a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à la préparation et à la réalisation du suivi-accompagnement.

Il s'agit d'une épreuve écrite et orale.

✓ **Modalité d'évaluation :**

Il s'agit d'une épreuve individuelle d'une durée de 45 mn. L'épreuve écrite porte sur la planification, le remplissage de la fiche de suivi et le calcul des marges, d'une durée de 30 mn. L'épreuve orale porte sur l'interprétation des données technico-économiques, des propositions de pistes d'améliorations et la mise en relation des producteurs avec d'autres acteurs, d'une durée de 15 mn.

Cette épreuve est réalisée en situation simulée. Cette épreuve nécessite une préparation au préalable des planifications et des outils de suivi.

Cette épreuve vérifie les capacités C 24, C 31, C 32 C 33, C 34 et est en relation avec les modules M 01, M 02, M 03, M 04, M 05, M 06, M 07.

Grille d'évaluation 03 : Accompagner les producteurs					
Objectif général : Apporter des orientations pertinentes et des actions correctives en fonction des besoins d'accompagnement des producteurs et des résultats des suivis					
Capacités : <ul style="list-style-type: none"> - C 24 Mettre en relation les producteurs avec les autres acteurs - C 31 Planifier le suivi et accompagnement - C 32 Collecter les informations - C 33 Interpréter les données technico-économiques - C 34 Formuler des propositions 					
Caractéristiques de l'exécution	Performances à réaliser	Critères de réussite	Appréciation		Barème
			Oui	Non	
Réalisation du suivi	Suivi de l'adoption technique	Planning de suivi-accompagnement cohérent			3
		Utilisation correcte des outils de suivi			3

		Informations collectées pertinentes			3
Réalisation de l'accompagnement	Analyse de la situation	Besoins d'accompagnement identifiés			3
		Calcul correct des marges			1
		Interprétation logique			2
		Proposition de mise en relation avec d'autres acteurs pertinente			1
	Propositions de pistes d'amélioration	Propositions pertinentes			2
		Modalités de mise en œuvre adéquates			2
Total					20
Seuil de réussite : 15/20					
Règle de verdict :					
Observations :					

2.5. Sanction visée par la formation

Un certificat de fin de formation sera délivré aux candidats ayant acquis toutes les capacités prescrites dans ce référentiel.

REFERENTIEL DE FORMATION (RF)

III. REFERENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation est la troisième partie constitutive du référentiel s'adressant à la formation de « Paysan Relais ». Le référentiel de formation :

- Représente la traduction en objectifs de formation des capacités à attester, prescrites dans le référentiel de certification,
- Constitue un document contractuel à mettre à la disposition du personnel, des équipes de direction et des formateurs pour l'organisation et la mise en œuvre de la formation dans les établissements,
- Partage les informations à l'ensemble des partenaires éducatifs sur les attendus de la formation retenus pour atteindre ces objectifs,
- Indique l'ensemble des situations de formation (cours théoriques, travaux dirigés, travaux pratiques, stage, voyage d'études, ...),
- Présente un tableau de répartition des horaires et disciplines par module.

3.1. Présentation et architecture générale de la formation

La mise en œuvre de la formation doit respecter l'application de l'Approche par les compétences (APC) qui demande des heures de pratique très conséquentes. Pour ce faire, l'organisme (établissement, projet, association, ONG,...) doit opter pour un système de partenariat avec des référents, des établissements de formation et des acteurs œuvrant dans le secteur agricole (ONG, association, OP, entreprise, ...) répondant aux conditions réelles de mise en œuvre de la formation agricole et rurale.

La formation se déroule en **620 heures** soit environ **12 semaines**. Elle se répartit en une formation présentielle d'une durée de **290 heures** et une pratique en exploitation d'une durée de **330 heures**. Les évaluations formatives, les évaluations certificatives, et les remédiations sont inclus dans ces durées. La pratique en exploitation sera organisée en alternance. Cette formation est définie par **08 modules**.

3.2. Tableau des modules de formation

Il s'agit de donner synthétiquement les informations essentielles aux acteurs de formation sur chacun des modules.

Le tableau suivant présente les intitulés des modules identifiés avec le volume horaire de réalisation réparti en CT, TD, TP correspondant à chacun.

Modules		CT	TD	TP	Total
M 01	Information et communication	4		16	20
M 02	Inclusion, Genre et développement local	8	6	6	20
M 03	Bonnes pratiques et innovations agricoles	36	6	78	120
M 04	Gestion d'exploitation	8	12		20
M 05	Organisation et structuration des producteurs	8	16	16	40
M 06	Vulgarisation agricole	12	8	20	40
M 07	Suivi et accompagnement des producteurs	10	10	10	30
M 08	Formation en exploitation agricole			330	330
TOTAL		58	46	416	620

- **CT** : Cours Théoriques
- **TD** : Travaux Dirigés
- **TP** : Travaux Pratiques

Durée totale de la formation (7 heures par jour, 5 jours par semaine)	620 heures (12 semaines)
--	---------------------------------

3.3. Relation entre modules et capacités attendues

Code	Modules	Capacités attendues
M 01	Information et communication	C 2
M 02	Inclusion, Genre et développement local	C 1, C 2, C 3
M 03	Bonnes pratiques et innovations agricoles	C 1, C2
M 04	Gestion d'exploitation	C 1, C 2, C 3
M 05	Organisation et structuration des producteurs	C 1, C 2, C 3
M 06	Vulgarisation agricole	C 1, C 2
M 07	Suivi et accompagnement des producteurs	C 3
M 08	Formation en exploitation agricole	C 1, C 2, C 3

3.4. Présentation des fiches de formation

M 01 : INFORMATION ET COMMUNICATION
Horaires attribués Durée : 20 heures <ul style="list-style-type: none">• CT : 4 heures• TP : 16 heures
Objectif général du module : Mobiliser convenablement les techniques de communication et d'animation dans ses activités professionnelles et sociales.
Objectifs spécifiques du module : <ul style="list-style-type: none">- S'approprier des techniques de base en communication et en négociation- Conduire des séances de sensibilisation
Présentation du module : Ce module aborde les notions, les techniques, les méthodes relatives à la communication orale et écrite, au partage d'informations et à la négociation dans le cadre de la vulgarisation agricole. Conditions d'atteinte des objectifs : Des simulations sous forme de jeux de rôle ainsi que des séances d'entraînement à la manipulation des outils liés au TIC sont nécessaires. Des séances d'immersions en communauté locale sont fortement recommandées. Les séances pratiques devront occuper la majorité de la durée du module. La disponibilité des outils de communication au moment opportun conditionnera la réussite du module.
Précisions relatives aux objectifs de la formation Objectif spécifique 1 : S'approprier des techniques de base en communication et en communication <ul style="list-style-type: none">1.1 Acquérir les principes de base de communication appliquée à la diffusion Agricole1.2 Connaître les éléments de base de la négociation avec les parties prenantes de développement rural Objectif spécifique 2 : Conduire des séances de sensibilisation <ul style="list-style-type: none">2.1 Utiliser les techniques d'animation, les méthodes de gestion de temps et de groupe2.2 Gérer le stress2.3 Partager des informations2.4 Appliquer les techniques d'expression orale et/ou écrite
Disciplines indicatives : <ul style="list-style-type: none">- Style de communication- Techniques d'expression orale et/ou écrite- Techniques de négociation- Techniques de persuasion- Gestion de stress- Gestion de groupe- Utilisation des TIC- Recherche d'information- Conduite de réunion- Méthodes de sensibilisation
Capacités évaluées : C 2
Modalité de l'évaluation : CCF
Ce module est en relation avec les modules M 02, M 03, M 04, M 05, M 06, M 07, M 08.

M 02 : INCLUSION, GENRE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Horaires attribués

Durée : 20 heures

- CT : 8 heures
- TD : 6 heures
- TP : 6 heures

Objectif général du module :

Mobiliser les approches sociales en faveur de développement local.

Objectifs spécifiques du module :

- Se constituer en force de proposition en faveur du développement local
- Intégrer l'inclusion et les dimensions genre dans leurs actions
- Mobiliser les partenariats potentiels pour les producteurs

Présentation du module :

Ce module aborde les lignes directrices des notions essentielles relatives à l'inclusion, au genre et au développement local.

Conditions d'atteinte des objectifs :

Pour la réussite de ce module, il est nécessaire de réaliser des études de cas, des jeux de rôles et des travaux pratiques.

Précisions relatives aux objectifs de la formation

Objectif spécifique 1 : Se constituer en force de proposition en faveur du développement local

1.1 Comprendre les enjeux au niveau local des politiques et des stratégies de développement du secteur agricole

1.2 S'appropriier du mandat et de mode de fonctionnement de la dynamique locale

1.3 Adapter les méthodes d'interventions

Objectif spécifique 2 : Intégrer l'inclusion et les dimensions genre dans leurs actions

2.1 Comprendre le concept de base de l'approche genre

2.2 Appliquer le système d'apprentissage interactif entre les sexes

Objectif spécifique 3 : Mobiliser les partenariats potentiels pour les producteurs

3.1 Définir les avantages mutuels du partenariat

3.2 Identifier les modalités et formes de partenariat

3.3 Accompagner la mise en œuvre du partenariat

Disciplines indicatives :

- GALS (Gender Action Learning System)
- Notion sur les politiques et stratégies agricoles
- Structure Locale de Concertation (SLC)
- Inclusion, équité et égalité
- Développement de partenariat

Les acquis de ce module ne seront pas évalués, mais contribuent à l'acquisition des capacités C 1, C 2 et C 3.

Il est en relation avec les modules M 01, M 05, M 06, M 07.

M 03 : BONNES PRATIQUES ET INNOVATIONS AGRICOLES

Horaires attribués

Durée : 40 heures

- CT : 12 heures
- TD : 2 heures
- TP : 26 heures

Objectif général du module :

S'approprier des techniques de production innovantes et des bonnes pratiques respectueuses de l'environnement

Objectifs spécifiques du module :

- Comprendre les facteurs déterminants de production agricole innovante
- Adapter les bonnes pratiques et les innovations techniques pour faire face aux différents aléas qui pèsent sur les exploitations agricoles

Présentation du module :

Ce module renforce les capacités techniques de Paysan Relais en matière de production et d'innovation agricole ainsi que les règlements y afférents.

Conditions d'atteinte des objectifs :

La réussite de ce module s'appuie sur différentes modalités dont : projection de films, travaux pratiques dans des sites/ferme de production, visite d'exploitation, ... La consultation des textes de référence sera indispensable pour l'appropriation des législations et des règlements.

Précisions relatives aux objectifs de la formation

Objectif spécifique 1 : Comprendre des facteurs déterminants de production agricole innovante

- 1.1 Connaître les différents facteurs menant vers les innovations de production
- 1.2 Déterminer les étapes clés conduisant vers le changement
- 1.3 Connaître les principales législations et règlements liés leurs activités professionnelles
- 1.4 Connaître les bases de la nutrition sensitive

Objectif spécifique 2 : Adapter les bonnes pratiques et les innovations techniques pour faire face aux différents aléas qui pèsent sur les exploitations agricoles

- 2.1 Comprendre les contextes locaux
- 2.2 Identifier des intérêts et limites des innovations techniques
- 2.3 Choisir les innovations techniques adaptées
- 2.4 Appliquer les techniques de production agricole innovantes

Disciplines indicatives :

- Agroécologie
- Agriculture intelligente face au climat
- Production animale
- Production végétale
- Production piscicole
- Foresterie
- Législation et règlement agricole
- Gestion durable des ressources naturelles
- Agriculture sensible à la nutrition

Capacités évaluées : C1, C2, C3

Modalité(s) de l'évaluation : CCF

Il est en relation avec les modules M 04, M 06, M 07, M 08.

NB : Le contenu de ce module sera adapté selon la spécialité de Paysans Relais et la spécificité régionale.

M 04 : GESTION D'EXPLOITATION

Horaires attribués

Durée : 20 heures

- CT : 8 heures
- TD : 12 heures

Objectif général du module :

Gérer efficacement l'entreprise agricole.

Objectifs spécifiques du module :

- Interpréter un compte d'exploitation simplifié
- Développer une culture entrepreneuriale

Présentation du module :

Ce module présente les outils de gestion simplifiée et les bases de la culture entrepreneuriale.

Conditions d'atteinte des objectifs :

Ce module s'appuiera sur l'étude de cas concrets (données d'une exploitation), sur la visite d'exploitation agricole et des jeux de rôle.

Précisions relatives aux objectifs de la formation

Objectif spécifique 1 : Interpréter un compte d'exploitation simplifié

- 1.1 Enregistrer les données technico-économiques de l'exploitation
- 1.2 Calculer les marges
- 1.3 Prendre des décisions adéquates

Objectif spécifique 2 : Développer une culture entrepreneuriale

- 2.1 S'approprier des concepts de base de l'entrepreneuriat agricole
- 2.2 Adopter des comportements d'entrepreneur

Disciplines indicatives :

- Gestion simplifiée
- Compte d'exploitation
- Outils d'enregistrement
- Calcul des marges
- Culture entrepreneuriale

Capacité évaluée : C 33

Modalité(s) de l'évaluation : CCF

Il est en relation avec les modules M 03, M 07, M 08.

M 05 : ORGANISATION ET STRUCTURATION DES PRODUCTEURS
<p>Horaires attribués Durée : 20 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • CT : 4 heures • TD : 8 heures • TP : 8 heures
<p>Objectif général du module : Mobiliser les connaissances en structuration des producteurs et en leadership.</p>
<p>Objectifs spécifiques du module :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'approprier des fondements de la vie associative - Déterminer les vocations, les formes et les étapes de structuration des producteurs - Adopter des postures de leader
<p>Présentation du module : Ce module présente les différentes formes et étapes de création d'OP, les principes de la vie associative et la notion de leadership.</p> <p>Conditions d'atteinte des objectifs : Des études de cas concrets, des jeux de rôles, et des visites sur sites auprès des OP sont recommandés pour la réussite de ce module.</p>
<p>Précisions relatives aux objectifs de la formation</p> <p>Objectif spécifique 1 : S'approprier des fondements de la vie associative</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Comprendre les objectifs et missions de l'OP 1.2 Reconnaître les rôles et les responsabilités des membres 1.3. Expliquer les dispositions du statut et du règlement intérieur 1.4 Acquérir les notions de base en gestion de conflit <p>Objectif spécifique 2 : Déterminer les vocations, les formes et les étapes de structuration des producteurs</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Connaître les différentes formes et vocations des OP 2.2 Connaître les entités responsables de la formalisation des OP 2.3 Connaître le processus de création d'une OP 2.4 Comprendre les modes de fonctionnement, les avantages et inconvénients de l'adhésion à des OP <p>Objectif spécifique 3 : Adopter des postures de leader</p> <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Reconnaître les qualités de leader 3.2 Mettre en place le leadership situationnel 3.3 Susciter l'adhésion des producteurs aux changements
<p>Disciplines indicatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration OP - Vie associative - Leadership - Gestion de conflits
<p>Les acquis de ce module ne seront pas évalués, mais contribuent à l'acquisition des capacités C1, C3.</p>
<p>Il est en relation avec le module M 01, M 02, M 03, M 04, M 05, M 06, M 07.</p>

M 06 : VULGARISATION AGRICOLE

Horaires attribués

Durée : 40 heures

- CT : 12 heures
- TD : 8 heures
- TP : 20 heures

Objectif général du module :

Transférer de manière effective les bonnes pratiques et les techniques innovantes.

Objectifs spécifiques du module :

- Organiser le transfert des bonnes pratiques et des innovations techniques
- Adapter les méthodes et techniques de formation
- Appliquer les approches de vulgarisation agricole

Présentation du module :

Ce module traite les fondamentaux de l'organisation et de la conduite du transfert et de la vulgarisation agricole.

Conditions d'atteinte des objectifs :

Le module s'appuiera sur des simulations, des jeux de rôles, des pratiques en situation réelle dans une exploitation.

Précisions relatives aux objectifs de la formation

Objectif spécifique 1 : Organiser le transfert des bonnes pratiques et des innovations techniques

- 1.1 Connaître les profils des producteurs à appuyer
- 1.2 Définir les objectifs de l'apprentissage
- 1.3 Déterminer les logistiques et les conditions nécessaires au transfert
- 1.4 Élaborer la fiche de préparation
- 1.5 Adapter les supports

Objectif spécifique 2 : Adapter les méthodes et les techniques de formation

- 2.1 S'approprier des différentes méthodes et techniques de formation
- 2.2 Choisir les méthodes et techniques appropriées

Objectif spécifique 3 : Appliquer les approches de vulgarisation agricole

- 3.1 Différencier les approches de vulgarisation
- 3.2 Utiliser convenablement les différentes approches de vulgarisation
- 3.3 Diversifier les méthodes selon les contextes

Disciplines indicatives :

- Approches de diffusion de bonnes pratiques et des innovations techniques
- Notion de capitalisation
- Concept de vulgarisation
- Andragogie

Capacités évaluées : C1, C2

Modalité(s) de l'évaluation : CCF

Il est en relation avec les modules M 01, M 02, M 03, M 04, M 05.

M 07 : SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTEURS

Horaires attribués

Durée : 30 heures

- CT : 10 heures
- TD : 10 heures
- TP : 10 heures

Objectif général du module :

Apporter des orientations pertinentes et des actions correctives en fonction des besoins d'accompagnement des producteurs et des résultats des suivis.

Objectifs spécifiques du module :

- Réaliser les suivis d'adoption des bonnes pratiques et des innovations techniques
- Proposer des accompagnements adaptés aux besoins des producteurs

Présentation du module :

Ce module fournit des notions sur le suivi et l'accompagnement, des outils nécessaires, ainsi que les étapes à suivre dans sa réalisation. Ce module renforce la capacité d'interprétation et de formulation des propositions.

Conditions d'atteinte des objectifs :

Le module s'appuiera sur l'application des techniques de suivi, l'accompagnement à travers des simulations des situations et des visites d'exploitation Agricole.

Précisions relatives aux objectifs de la formation

Objectif spécifique 1 : Réaliser les suivis d'adoption des bonnes pratiques et des innovations techniques

- 1.1 Connaître l'utilité du suivi
- 1.2 Déterminer les étapes et les aspects importants à considérer pour chaque étape
- 1.3 Elaborer le planning de suivi
- 1.4 Appliquer les techniques de suivi
- 1.5 Interpréter les situations observées

Objectif spécifique 2 : Proposer des accompagnements adaptés aux besoins des producteurs

- 2.1 Identifier les besoins d'accompagnement des producteurs
- 2.2 Adopter les postures d'accompagnement à la situation professionnelle
- 2.3 Proposer des orientations et/ou améliorations réalisables

Disciplines indicatives :

- Techniques de suivi d'adoption technique
- Accompagnement des producteurs
- Posture d'accompagnement

Capacités évaluées : C 3

Modalité(s) de l'évaluation : CCF

Il est en relation avec les modules M 01, M 02, M 03, M 04, M 05, M 06, M 08.

M 08 : FORMATION EN EXPLOITATION AGRICOLE

Horaires attribués

Durée : 330 heures

Objectif général du module

Mettre en pratique les capacités acquises durant la formation dans une situation professionnelle et sociale.

Objectifs spécifiques du module

- Développer les habilités professionnelles
- Diffuser les bonnes pratiques et les innovations techniques dans l'exploitation Agricole

Présentation du module

Ce module regroupe les éléments nécessaires à la réalisation de la formation pratique en exploitation Agricole.

Conditions d'atteinte des objectifs

Il est recommandé de préparer les pratiques avec l'équipe pédagogique.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif spécifique 1 : Développer les habilités professionnelles

- 1.1 Comprendre le contexte agro socio-économique, climatique et environnemental de la zone
- 1.2 Adopter les postures porteuses d'innovations agricoles et vectrices de développement local

Objectif spécifique 2 : Diffuser les bonnes pratiques et les innovations techniques dans l'exploitation agricole

- 2.1 Expérimenter les innovations techniques acquises
- 2.2 Diffuser les bonnes pratiques
- 2.3 Identifier les difficultés rencontrées lors de la mise en application

Disciplines indicatives :

- Innovations agricoles
- Bonnes pratiques agricoles
- Communication
- Postures d'accompagnement

Les acquis de ce module ne seront pas évalués, mais contribuent à l'acquisition des capacités C 1, C 2 et C 3.

Il est en relation avec les modules M 01, M 04, M 05, M 06, M 07.

3.5. Logigramme

Le logigramme est une représentation schématique de l'ordre d'acquisition des capacités. Il assure une planification globale de la formation et permet de voir l'articulation qui existe entre les capacités.

